Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Bundesamt für Polizei fedpol

Stratégie du MROS 2024–2027

Table des matières

Principe **3**

Mandat et but **3**

Environnement **4**

Évaluation de la situation 4

Évolution du système de communication national 4

Évolution de l'échange d'informations international 6

Facteurs limitants et conséquences **6**

6 objectifs pour la période de 2024 à 2027 ..... **9**

13 mesures de mise en œuvre réussie **9**

Sources **12**

Principe

Les objectifs stratégiques découlent du mandat légal du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). Ils illustrent comment ce dernier utilise sa marge de manœuvre, comment il entend remplir son mandat légal et quelles priorités il fixe à cet effet. Le cadre légal laisse au MROS certaines libertés. Fixés périodiquement, les objectifs sont une réponse aux développements qui caractérisent la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité, ainsi qu'aux enjeux qui y sont liés. Ils établissent ainsi un lien entre le mandat légal du MROS et son activité concrète.

Mandat et but

Le MROS est le bureau central auquel sont communiqués en Suisse les cas de soupçons liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme; il remplit les tâches d'une cellule de renseignements financiers (CRF). Le nom de CRF désigne couramment, au niveau international, les services étatiques compétents pour mener des enquêtes sur des transactions financières afin de combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le MROS revêt donc une fonction clé dans la lutte contre la criminalité: il met au jour les valeurs patrimoniales potentiellement incriminées selon le principe appelé *follow the money*, renforçant sensiblement la crédibilité du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et protégeant ainsi notre place financière.

Les tâches et les compétences du MROS découlent de la loi du 10 octobre 1997 sur le blanchiment d'argent (LBA), de l'ordonnance du 11 novembre 2015 sur le blanchiment d'argent, des recommandations internationales du Groupe d'action financière (GAFI), ainsi que des engagements pris vis-à-vis du Groupe Egmont. Ses tâches principales couvrent donc les domaines suivants:

RENSEIGNEMENT
Le MROS reçoit les communications de soupçons que lui envoient les intermédiaires financiers et autres personnes physiques ou morales soumises à la LBA en vertu de ladite loi et du code pénal. Il les enrichit d'informations supplémentaires et procède à ses propres analyses. Il décide ensuite au cas par cas s'il faut transmettre ou non les informations obtenues à une autorité de poursuite pénale à titre de dénonciation ou d'information spontanée.

COOPÉRATION
Le MROS mène des échanges avec d'autres autorités nationales et avec des CRF étrangères sur les questions opérationnelles et stratégiques par la voie de l'assistance administrative.

PRÉVENTION
Le MROS contribue à évaluer les risques nationaux de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il pratique l'analyse stratégique pour identifier des modèles et des tendances, et partage les renseignements obtenus avec les autorités, le secteur de la finance et le public à des fins de sensibilisation.

Environnement

Évaluation de la situation

Importance économique de la place financière suisse

La Suisse fait partie des principales places financières à l'échelle mondiale. Ses banques gèrent actuellement 8,8 milliards d'actifs, dont 47,4 % proviennent de l'étranger. Dans la gestion de fortune transfrontalière, elle détient une part de marché de 22 %, ce qui fait d'elle le numéro un de la gestion de fortune internationale[1]. Selon la dernière étude de BAK Economics, le secteur de la finance compte pour un septième de la valeur ajoutée brute en Suisse, c'est-à-dire 95,5 milliards de francs[2]. Près de 10 % des postes de travail, soit quelque 430 000 équivalents temps plein[3], en dépendent directement ou indirectement. Autant dire que la place financière suisse est un des piliers de l'économie nationale.

Blanchiment d'argent: risques et dispositif de lutte

La place financière suisse est exposée à un risque élevé de blanchiment d'argent en raison de sa position exceptionnelle dans le domaine des capitaux étrangers, les infractions préalables étant commises en grande partie à l'étranger[4]. Ces quinze dernières années ont été marquées par des scandales à répétition, tels 1MDB[5], Petrobras – Odebrecht[6], Petróleos de Venezuela SA (PDVSA)[7], FIFA[8] et Danske Bank[9]. Ces cas, qui montrent à quel point la place financière suisse est exposée, ont incité les autorités de surveillance[10] à resserrer leurs contrôles. En outre, le dispositif légal de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été renforcé plusieurs fois ces dernières années. Aux risques traditionnels de blanchiment d'argent, liés principalement à la gestion de fortune transfrontalière, s'ajoutent de plus en plus ceux liés aux valeurs patrimoniales virtuelles, notamment les cryptomonnaies. Les nouvelles technologies accroissent l'efficacité des transactions financières[11]. Dans le même temps, l'anonymat potentiellement plus fréquent, la vitesse et la nature transfrontalière des transactions font monter en flèche le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. L'exposition aux risques induite par le conflit russo-ukrainien a encore augmenté, aggravant les risques d'image et de réputation pour la place financière suisse, ainsi que, dans une moindre mesure, les risques de blanchiment d'argent à proprement parler[12].

Pression internationale et mise en perspective

La Suisse et son dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent font l'objet de critiques internationales depuis deux décennies et de pressions incessantes. Ces dernières sont directement liées aux scandales susmentionnés et aux failles réglementaires persistantes du dispositif de lutte. En outre, certaines places financières importantes se servent de la lutte contre le blanchiment d'argent comme d'un instrument de politique économique pour affaiblir d'autres centres financiers et consolider leur propre secteur. Ce procédé est flagrant dans le cas de la Suisse, dont le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent est jugé solide en comparaison internationale, surtout en comparaison de ses concurrents. La mise à l'index de notre pays doit ainsi être interprétée – et relativisée – à la lumière des intérêts économiques propres des places étrangères. La Suisse a plusieurs fois renforcé sa législation en la matière ces dernières années et répondu à une grande partie des critiques internationales[13]. Lors de sa séance du 30 août 2023, le Conseil fédéral a mis en consultation un nouveau projet de loi visant à intensifier la lutte contre le blanchiment d'argent[14]. Ce projet introduit un registre des ayants droit économiques (*registre de transparence*) et soumet les conseillers, respectivement les avocats, à la LBA dans le cas d'affaires à risques, en les assimilant à des intermédiaires financiers soumis à la LBA pour ce qui est des obligations de diligence et de communiquer. Il comblerait ainsi deux des plus graves lacunes du dispositif[15].

Évolution du système de communication national

Ces dix dernières années, les communications de soupçons ont augmenté de 20 à 30 % en moyenne annuelle. Les raisons, qui sont nombreuses, peuvent se résumer ainsi:

La principale est l'extension continue, depuis 2013, des exigences réglementaires relatives aux obligations de diligence et de communiquer. Le monitorage et l'application du droit par la FINMA se sont notablement renforcés à cet égard[16]. Les nombreux scandales de corruption et de blanchiment d'argent qui ont entaché tout un pan du secteur bancaire suisse (cf. Évaluation de la situation, 2e par.) ont fait redoubler de prudence les intermédiaires financiers. Les banques ont activé leurs services de conformité et de criminalité financière, et la surveillance des transactions a pu être affinée en permanence grâce aux progrès techniques. Par ailleurs, le passage du système de communication du papier à l'application informatique goAML et la connexion XML ont considérablement simplifié au secteur de la finance la communication des déclarations de soupçons[17]. Le nombre de communications reçues par le MROS a dès lors pris de l'ampleur.

Cette tendance s'est aussi poursuivie en 2023, la progression étant toutefois beaucoup plus importante qu'attendu. À la fin de l'année, le MROS avait reçu un total de 11 876 communications, soit une hausse de plus de 4200 ou 56 % depuis l'année précédente. Les facteurs qui expliquent cette augmentation marquée sont, selon lui, les suivants:

Inscription dans la loi de la définition des soupçons fondés:
Le projet du Secrétariat d'État aux questions financières internationales est entré en vigueur le 1er janvier 2023[18]. La notion de *soupçons fondés*, déjà établie par la pratique et la jurisprudence depuis plus de dix ans, est désormais inscrite à l'art. 9, al. 1quater, LBA. Elle implique que tout intermédiaire financier doit faire une communication de soupçons lorsqu'il dispose d'un signe concret ou de plusieurs indices laissant supposer que des valeurs patrimoniales pourraient être d'origine criminelle et que les clarifications supplémentaires ne permettent pas de dissiper les soupçons. Une partie des communications pourrait être due à la teneur plus explicite de la loi.

Durcissement de la pratique en ce qui concerne l'art. 37 LBA:
Les sanctions pénales prévues en cas de violation de l'obligation de communiquer ont été renforcées. Une analyse des jugements rendus par le Département fédéral des finances (DFF) et le Tribunal pénal fédéral (TPF) montre que de plus en plus de responsables de la conformité issus des échelons hiérarchiques inférieurs sont désormais appelés à rendre des comptes[19]. Les condamnations pour violation par négligence de l'obligation de communiquer se sont également multipliées[20]. Des entretiens menés avec des représentants du secteur de la finance ont montré que ce durcissement de la pratique a eu un effet sur eux et qu'il influence donc leur comportement. Ces derniers préfèrent communiquer trop plutôt qu'insuffisamment.

Sociétés d'audit et organes de révision (interne) aux exigences élevées:
Les retours d'information des intermédiaires financiers indiquent que les sociétés d'audit, de même que les organes de révision interne, ont tendance à apprécier plus sévèrement le respect des exigences prudentielles en matière de blanchiment d'argent. Le renforcement général du dispositif de surveillance et de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que la plus grande focalisation des médias sur le secteur de l'audit pourraient en être la cause.

Pression des coûts sur les intermédiaires financiers ayant un modèle d'affaires asymétrique:
La pression des coûts sur le secteur de la finance est palpable. En particulier, les établissements financiers ne faisant pas de gestion de fortune et qui démarchent agressivement les clients étrangers ne clarifient parfois plus les faits que de manière très rudimentaire et ne remplissent plus, ou alors de manière insuffisante, les obligations particulières au sens de l'art. 6 LBA, qui s'appliquent aux communication de soupçons. Une grande partie de ces communications de soupçons insuffisamment clarifiées n'ont aucune valeur pour le MROS. En adoptant un tel comportement, les intermédiaires financiers ne remplissent plus, ou seulement insuffisamment, leur fonction de première ligne de défense dans le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent. Le MROS et la FINMA se concertent sur les intermédiaires financiers concernés et les mesures engagées.

On peut s'attendre que la forte hausse tendancielle des communications se poursuive en 2024 et au-delà. L'expérience montre que de telles évolutions sont généralement irréversibles. Une fois que le comportement décrit en matière de communication s'est établi, il devient la norme. Il

est peu probable que le secteur de la finance fasse marche arrière de sa propre initiative, d'autant moins que les signaux envoyés par les autorités pénales et les autorités de surveillance, mais aussi par le GAFI, laissent plutôt présager un durcissement.

Parallèlement à cette nette progression des communications, les données se sont aussi multipliées. Cette évolution est due principalement non aux communications elles-mêmes, mais aux réponses que les intermédiaires financiers fournissent au MROS pour clarifier les faits liés aux communications reçues ou aux demandes de CRF étrangères. En 2023, ce dernier a reçu quelque 2000 réponse de ce type, certaines se caractérisant par un volume considérable et une discontinuité des données (formats non lisibles). Le 31 décembre 2023, il avait réceptionné 17 500 rapports toutes formes de transmission confondues – communications de soupçons, réponses d'intermédiaires financiers, informations spontanées et demandes d'autorités nationales ou étrangères –, soit une hausse de 64 % par rapport à l'année précédente. Il y a lieu de relever que ce n'est pas seulement le nombre de rapports qui a pris de l'importance, mais aussi la taille des fichiers transmis.

Évolution de l'échange d'informations international

L'entraide administrative internationale donne aussi lieu à un fort accroissement de la charge de travail. Mais contrairement au traitement de communications de soupçons entrantes, les demandes internationales ne peuvent pas être filtrées. Le MROS peut certes rejeter celles qui ne répondent pas aux exigences juridiques, mais il doit répondre dans un délai d'un mois à celles qui respectent les principes du Groupe Egmont. Les réponses tardives peuvent entraîner une procédure de plainte contre lui et, dans les cas les plus graves, son exclusion dudit groupe. Or, l'appartenance d'une CRF à ce groupe est, selon les normes du GAFI, la condition sine qua non pour combattre efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Depuis que l'art 11*a*, al. 2bis, LBA est entré en vigueur le 1er juillet 2021, le MROS dispose de compétences élargies pour ce qui est de répondre aux demandes de CRF étrangères[21]. Il peut désormais obtenir des informations des intermédiaires financiers même si aucune communication de soupçons n'est encore enregistrée dans goAML. Le temps de traitement nécessaire s'est toutefois aussi allongé considérablement. Le nombre de demandes adressées aux intermédiaires financiers en vertu de l'art. 11*a*, al. 2 et 2bis, LBA s'est accru de 38 % en 2022 seulement par rapport à 2021.

Facteurs limitants et conséquences

La hausse des chiffres liés aux communications de soupçons se répercute sur la méthode de travail du MROS, qui n'est plus capable depuis longtemps d'analyser aussi précisément toutes les communications avec les ressources disponibles. Les facteurs limitant la réception et le tri des communications de soupçons sont, d'une part, les effectifs et le soutien technique (automatisation, soutien informatique intelligent), et d'autre part, la qualité des données des communications entrantes et les informations fournies par les intermédiaires financiers, qui ont un effet déterminant sur l'efficacité du traitement. Plus la qualité des données est mauvaise, plus le processus de traitement est laborieux. Il faut donc soit un soutien informatique ingénieux, soit plus d'effectifs pour combler ces lacunes techniques. Le MROS doit donc procéder à des modifications au niveau de l'**optimisation des processus généraux**, du **personnel**, de l'**informatique** *(facteurs internes)* et de la **qualité des données** *(facteur externe)*.

Pour la réception et le traitement, le MROS applique une approche fondée sur les risques: il catégorise, priorise et filtre[22] les communications de soupçons entrantes à l'aide d'une matrice de tri, principalement en fonction des risques présents. Il tient compte aussi de la stratégie des

autorités de poursuite pénale et cherche à obtenir les meilleurs résultats possibles. Il se concentre sur la lutte contre les formes de criminalité grave. La hausse continue du nombre de communications de soupçons ces dernières années a **réduit la part des communications analysées en profondeur**. En d'autres termes, la part des **communications filtrées** a fait un bond en avant: elle était de 55 % en 2021, de 68 % en 2022 et a atteint **environ 80 %** en 2023, ce qui revient à dire que seule une communication sur cinq a été analysée en profondeur. Les 80 % restants ont toutefois été préparés et enregistrés dans le système.

L'*approche fondée sur les risques* induit une montée des communications en raison de critères de tri plus stricts, ce qui fait monter le taux de filtrage. Dans les faits toutefois, ce n'est plus le risque, mais l'état des ressources qui est déterminant pour savoir si une communication fera l'objet d'un suivi ou non. Cette approche est donc forcément aussi un *instrument de gestion administrative*. Le taux de filtrage progressif accroît le risque que le MROS ne détecte pas des informations essentielles.

Vision

Nous détectons les valeurs patrimoniales incriminées. Nous sommes en Suisse le principal centre de compétences destiné à lutter de manière fiable contre le blanchiment d'argent, les infractions préalables au blanchiment d'argent, la criminalité organisée et le financement du terrorisme.

We follow the money.

Missions

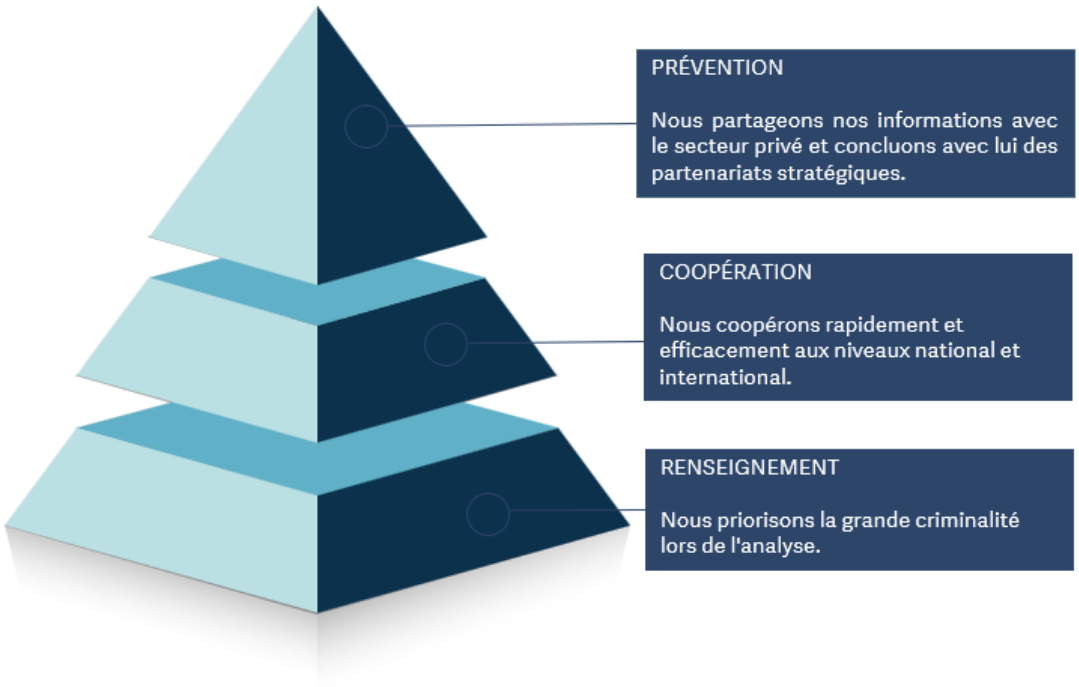

RENSEIGNEMENT
Nous priorisons la lutte contre la criminalité grave lors de l'analyse.

COOPÉRATION
Nous coopérons rapidement et efficacement aux niveaux national et international.

PRÉVENTION
Nous partageons nos informations avec le secteur privé et concluons avec lui des partenariats stratégiques.

6 objectifs pour la période de 2024 à 2027

Pour remplir ses missions, le MROS se fixe les objectifs suivants:

1. Trier et prioriser efficacement les communications de soupçons en se concentrant sur la criminalité grave compte tenu des tendances et des développements nationaux et internationaux.

2. Procéder à des analyses spécifiques pour soutenir les autorités de poursuite pénale.

3. Innover et utiliser les progrès techniques en veillant au développement continu de ses capacités techniques et de son personnel.

4. Coordonner la coopération nationale avec les autorités fédérales et cantonales et l'équilibrer.

5. Renforcer efficacement la coopération internationale.

6. Communiquer efficacement avec le secteur privé en concluant avec lui des partenariats stratégiques.

13 mesures de mise en œuvre réussie

1. **Identifier périodiquement les risques principaux et adapter la matrice de tri**
   Le MROS observe les tendances qui caractérisent le blanchiment d'argent, les infractions préalables au blanchiment d'argent, la criminalité organisée et le financement du terrorisme. En vue de combattre la criminalité et de protéger la place financière suisse, il identifie les principales menaces, sur lesquelles il se concentre lors de la réception et de l'analyse des communications de soupçons. Il réexamine régulièrement ses critères de tri et les adapte en fonction des menaces. Il fonde son approche sur les risques et se dote des instruments de contrôle nécessaires à ce réexamen régulier et à la traçabilité de ses actions.

2. **Émettre des directives claires pour la transmission d'informations au MROS**
   Le MROS émet, à l'attention du secteur de la finance, des directives claires pour la transmission d'informations dans le but d'améliorer la qualité des données ainsi que l'efficacité tant du traitement des communications que de l'analyse stratégique. Il vérifie la qualité des données, donne un retour d'information aux établissements financiers et, si nécessaire, fait appel à l'organisme de surveillance compétent. Dans le cadre de la révision continue de la LBA, il plaide pour inscrire dans la loi une norme de transmission.

3. **Développer en permanence de nouvelles approches analytiques**
   Le MROS se distancie le cas échéant de l'analyse classique des transactions et des réseaux personnels pour appliquer aussi de nouvelles techniques aux affaires complexes, comme les méthodes d'agrégation (*clustering*). Il utilise systématiquement les innovations techniques et adapte ses analyses à l'actualité.

4. **Harmoniser et consolider les processus internes**
   Le MROS uniformise le traitement des informations et crée une *unité de doctrine*. Cette dernière contribue à améliorer l'efficacité et à simplifier le contrôle de gestion et la traçabilité.

5. **Optimiser le soutien informatique**
   Le soutien informatique est essentiel à un traitement efficace des communications et à la réalisation d'analyses opérationnelles et stratégiques concluantes. Le MROS veille à faire avancer le projet informatique goAML Futuro et continue d'optimiser le soutien informatique dans les affaires quotidiennes.

6. **Cultiver un échange étroit avec la communauté des utilisateurs de goAML**
   Le MROS utilise l'application goAML, mise au point par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour saisir les communications de soupçons. L'échange avec l'ONUDC et les autres pays utilisateurs a fait ses preuves pour accroître la fiabilité et la performance du système. Le MROS intensifie le dialogue sur des sujets spécifiques et encourage l'échange de savoir-faire au sein de la communauté.

7. **Entretenir un échange régulier avec les principales autorités au niveau national**
   Le MROS entretient un échange régulier avec le Ministère public de la Confédération, la Conférence suisse des Ministères publics, les principales autorités cantonales de poursuite pénale, la FINMA, les organismes d'autorégulation (OAR) et les organismes de surveillance (OS), la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et le Secrétariat d'État à l'économie. Il se renseigne sur leurs besoins pour affiner ses produits. Si nécessaire, il cherche à échanger avec d'autres autorités.

8. **Entretenir un échange régulier avec les principales CRF et autorités partenaires au niveau international**
   Le blanchiment d'argent est un phénomène mondial qui doit être combattu conjointement par tous les pays. Le MROS échange régulièrement avec les principales autorités partenaires étrangères pour utiliser au mieux les synergies et préserver ainsi ses ressources.

9. **Répondre rapidement aux demandes de CRF étrangères**
   Le MROS soutient ses partenaires étrangers en leur fournissant rapidement et efficacement les informations nécessaires.

10. **Se mobiliser efficacement au niveau international**
    Le MROS participe activement au Groupe Egmont, renforçant ainsi la coopération internationale entre les CRF. Il joue un rôle dynamique au sein de la délégation suisse auprès du GAFI et apporte son savoir-faire à la définition des politiques. Il intervient dans d'autres organisations et groupes de travail, en se concentrant sur la criminalité grave pour la combattre et approfondir son savoir-faire. Il fixe des priorités claires à cet effet.

11. **Élaborer et diffuser des analyses stratégiques**
    Le MROS pratique l'analyse stratégique, fait part de son avis sur les tendances, les modèles et les méthodes qui caractérisent le blanchiment d'argent, les infractions préalables au blanchiment d'argent, la criminalité organisée et le financement du terrorisme, et apporte ainsi une contribution déterminante à la prévention de la criminalité.

12. **Intensifier l'échange avec le marché financier**
    Le MROS encourage l'échange d'informations stratégiques entre les autorités et le secteur privé et conclut avec ce dernier des partenariats stratégiques dans le but d'améliorer les capacités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

13. **Développer un savoir-faire spécifique en veillant au perfectionnement du personnel**
    Le MROS s'efforce d'acquérir en interne les connaissances nécessaires à ses tâches et veille au perfectionnement de son personnel.

Sources

[1] Classement en milliards de francs: (1) Suisse, 2400; (2) Hong Kong, 2200; (3) Singapour, 1400; (4) États-Unis, 1000; (5) Îles de la Manche, 600; (6) Royaume-Uni et Émirats arabes unis, 500 (source: Boston Consulting Group et *Baromètre bancaire 2022* de l'Association suisse des banquiers [ASB])
[2] BAK Economics: *L'importance économique du secteur financier suisse – Étude mandatée par l'Association suisse des banquiers ASB et l'Association suisse d'Assurances ASA – Résultats 2021*
[3] SwissBanking: *Le secteur financier suisse: un employeur important et un moteur de l'économie – y compris en période de crise*
[4] Évaluation nationale des risques: *Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse* (octobre 2021)
[5] Handelszeitung: dossier sur l'établissement de rapports; communiqué de presse (CP) de la FINMA du 24 mai 2016 sur la BSI; CP de la FINMA du 13 octobre 2016 sur Falcon Bank; CP de la FINMA du 2 février 2017 sur Coutts & Co SA; CP de la FINMA du 21 décembre 2017 sur JP Morgan; CP de la FINMA du 20 juillet 2018 sur Rothschild Bank AG; CP de la FINMA du 22 octobre 2020 sur BSI
[6] CP de la FINMA du 1er février 2018 sur la Caisse fédérale de pensions
[7] CP de la FINMA du 17 septembre 2018 sur CS; CP de la FINMA du 20 février 2020 sur Julius Bär
[8] CP de la FINMA du 17 septembre 2018 sur CS; CP de la FINMA du 20 février 2020 sur Julius Bär
[9] NZZ du 28 septembre 2018; Handelszeitung du 14 décembre 2022
[10] La surveillance du blanchiment d'argent incombe à plusieurs autorités ou institutions de surveillance: la FINMA pour les intermédiaires financiers soumis à la surveillance prudentielle, la CFMJ pour les maisons de jeu, l'OFDF pour les négociants en métaux précieux, les OAR et les OS pour le secteur parabancaire (intermédiaires financiers du domaine de surveillance non prudentielle).
[11] Transactions instantanées *1 to 1* sans station de relais
[12] La conjoncture est telle que l'on s'en prend même aux valeurs patrimoniales gérées légalement en Suisse. Il faut préciser que les valeurs patrimoniales *sanctionnées* ne sont pas forcément assimilables aux celles qui sont *incriminées*.
[13] Quelques exemples: extension du catalogue d'infractions préalables aux infractions fiscales, soumission des négociants en cas de transactions au comptant à partir d'un montant de 100 000 fr., suppression des actions au porteur, etc.
[14] CP du Conseil fédéral du 30 août 2023
[15] Cf. les mesures principales prévues par le projet.
[16] Le terme d'*application du droit* (*enforcement*) couvre l'ensemble des enquêtes, procédures et mesures que peut mener la FINMA pour tirer au clair et sanctionner les manquements au droit de la surveillance.
[17] La transition s'est produite le 1er janvier 2020. Le MROS utilise depuis lors l'application goAML pour saisir les données et les traiter.
[18] RO **2021** 656; cf. aussi le message du 26 juin 2019 concernant la modification de la loi sur le blanchiment d'argent; FF **2019** 5237, 5338 ss.
[19] Entre 2014 et 2022, le DFF et le TPF ont rendu au moins 21 condamnations définitives. À la fin de 2022, 47 procédures étaient en cours (source: *Strafrechtliche Verantwortlichkeit des Compliance Officers*, exposé du Dr Doris Hutzler du 8 juin 2023 à l'occasion du 14e colloque sur le droit pénal économique de l'Europa Institut an der Universität Zürich).
[20] Cf. par exemple l'ATF 6B_1176/2022 du 5 décembre 2023.
[21] Lors de l'évaluation mutuelle de 2016, on a regretté que le MROS n'ait pas le droit d'obtenir des intermédiaires financiers suisses des informations qui ne lui avaient pas été déjà transmises dans le cadre d'une communication de soupçons. Le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption a dressé un constat similaire en mars 2018. L'art. 11*a*, al. 2bis et 3, LBA entré en vigueur le 1er juillet 2021 a comblé cette lacune.
[22] Par *filtrer*, on entend sélectionner des communications ou des informations selon des critères de tri prédéfinis. Ces communications ou informations ne sont provisoirement plus traitées, mais peuvent être réactivées en tout temps pour un traitement ultérieur. En d'autres

termes, elles *sommeillent* dans la base de données pour être réactivées en présence d'indices supplémentaires.